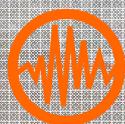


Monthion

RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes

Monthion et les risques majeurs

La commune de Monthion participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA - n'est un **RISQUE MAJEUR** que s'il s'applique à une zone où des **ENJEUX** humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Monthion

Les risques naturels



Crues torrentielles et inondations



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage



Les crues torrentielles et inondations

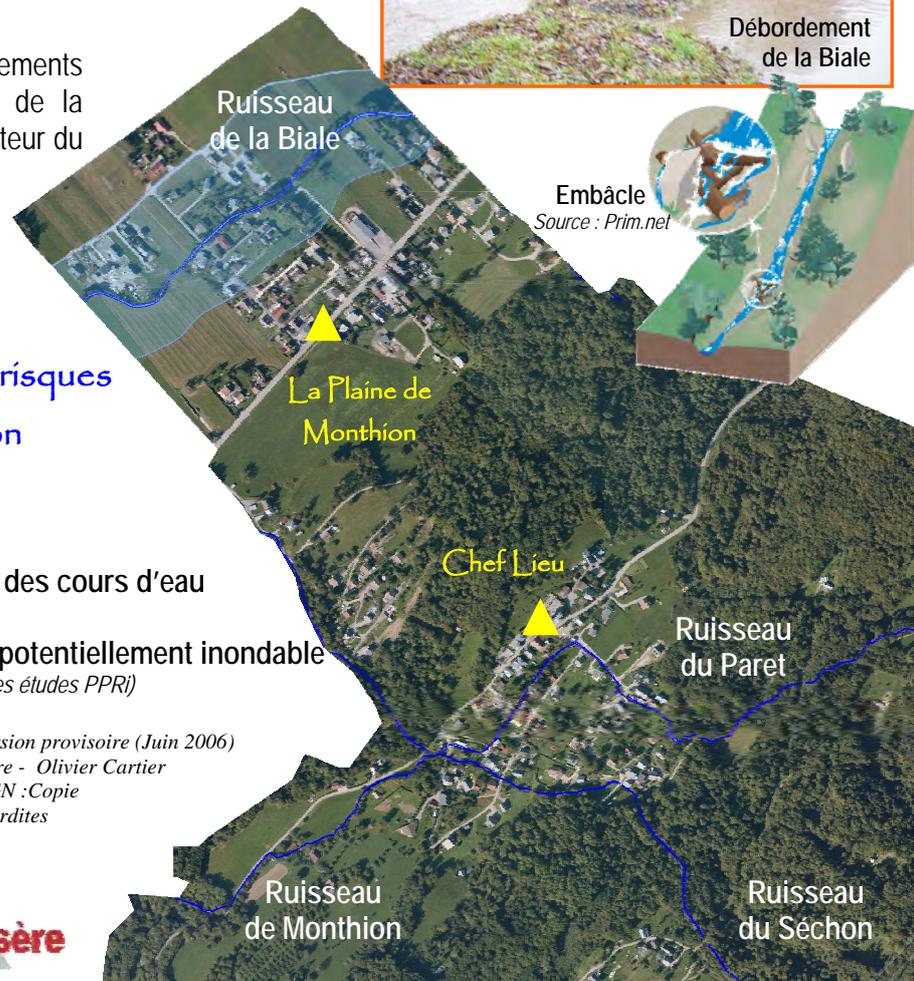
La commune de Monthion est parcourue par un certain nombre de ruisseaux qui, lors d'épisodes pluvieux prolongés, d'orages ou à la fonte des neiges, peuvent grossir considérablement et parfois être le théâtre de crues. Ces crues torrentielles transportent de grandes quantités de matériaux formant des barrages, appelés embâcles, qui, s'ils viennent à céder, libèrent une énorme vague pouvant être dévastatrice.

Principaux secteurs concernés :

Les zones pouvant être touchés par les débordements de ruisseaux sont principalement les secteurs de la Plaine de Monthion que traverse la Biale et le secteur du Chef-Lieu où passent les ruisseaux du Paret et du Séchon.



Débordement de la Biale



Carte des risques d'inondation

LEGENDE

- Tracé des cours d'eau
- Zone potentiellement inondable (selon les études PPRI)

Données : PPRI version provisoire (Juin 2006)
Conception : Arlysère - Olivier Cartier
BD Ortho 2006 - IGN : Copie et reproduction interdites



Les bons réflexes



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux

Pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts



Montez dans les étages

Pour attendre les secours et éviter d'être blessé par la montée brutale des eaux



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les routes. Leurs enseignants s'en occupent !

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Afin de réduire les dommages lors des catastrophes naturelles, il est nécessaire de maîtriser l'aménagement du territoire, en réglementant les nouvelles constructions dans les zones à risque. En Combe de Savoie, un Plan de Prévention du Risque d'inondation (PPRI) a été prescrit et est en cours de réalisation par les services de l'Équipement (DDE). Sur la commune de Monthion, les inondations par le ruisseau de la Biale ont été étudiées et feront l'objet de prescriptions qui seront prises en compte dans les documents d'urbanisme.

Entretenir les ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

L'entretien des cours d'eau par les **propriétaires riverains**, est nécessaire et **obligatoire** (art L215-14 du Code de l'Environnement). Toutefois, force est de constater que cet entretien n'est pas assuré régulièrement par tous. En complément, un syndicat intercommunal, le **SICSA**, a donc été créé afin de réaliser les études travaux nécessaires au bon écoulement des eaux dans les fossés, canaux et ruisseaux sur le territoire des communes adhérentes. Les ruisseaux de Monthion font partie du périmètre du SICSA.



Les mouvements de terrain

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels plus ou moins rapides qui résultent de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol. Ils constituent généralement des phénomènes ponctuels, de faible ampleur et d'effets limités. Mais par leur diversité et leur fréquence, ils sont néanmoins responsables de dégâts importants et emportent parfois des vies humaines.

Sur la commune de Monthion, la nature géologique du versant favorise l'apparition de glissements de terrain, notamment par infiltration d'eaux suite à de longues périodes de précipitations. De même, des problèmes de retrait-gonflement dus au gel ont déjà été observés dans les zones argileuses de la Plaine.



Source : Prim.net

Coupe schématique d'un glissement de terrain

Historique des principaux phénomènes :

16 Février 1990 : suite à une période de fortes précipitations, un glissement de terrain emporte une partie de la cour d'une propriété dans le secteur des Moisseaux. Les habitants de la maison menacée ont été évacués temporairement par sécurité.

15 Janvier 1994 : la route départementale 64, principal accès à la commune, est fermée suite aux dégâts engendrés sur la chaussée par un glissement de terrain de grande ampleur concernant une large partie du versant sur quelques 300 mètres de dénivelé.

Avril 2006 : suite à des infiltrations d'eau dues aux effets couplés de la fonte des neiges, d'une période de précipitations et du manque d'entretien du canal de la source des Granges, un glissement de terrain se produit sur la route des Mottes qui sera fermée temporairement à la circulation en attendant sa mise sécurité.



Avril 2006 : le glissement de terrain sur la route des Mottes

Les bons réflexes

Pendant l'évènement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après l'évènement



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.

Mesures de prévention



Le mur de soutènement construit en 1994

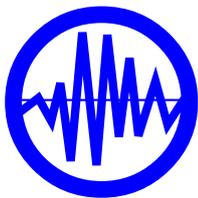
Les travaux de protection :

Suite aux évènements de 1990, un mur de soutènement de 115 mètres de long sur 10 mètres de haut a été érigé en amont de la route d'accès à Monthion.

De même, suite aux évènements de 1990 dans le secteur des Moisseaux des travaux de soutènement et de drainage ont été entrepris afin de stabiliser la zone en glissement.

La prise en compte des risques dans l'aménagement

Le PIZ, réalisé par le service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM), est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement et notamment dans les documents d'urbanisme. Pour la commune de Monthion, ce document s'est seulement porté sur le phénomène de mouvement de terrain dans le secteur des Moisseaux. Pour cette zone, la cartographie réalisée a permis de prescrire et/ou recommander la mise en oeuvre de mesures de protection individuelles ou collectives permettant de prendre en compte le risque de glissement de terrain notamment dans la conception des bâtiments et les aménagements de réseaux liquides.



Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

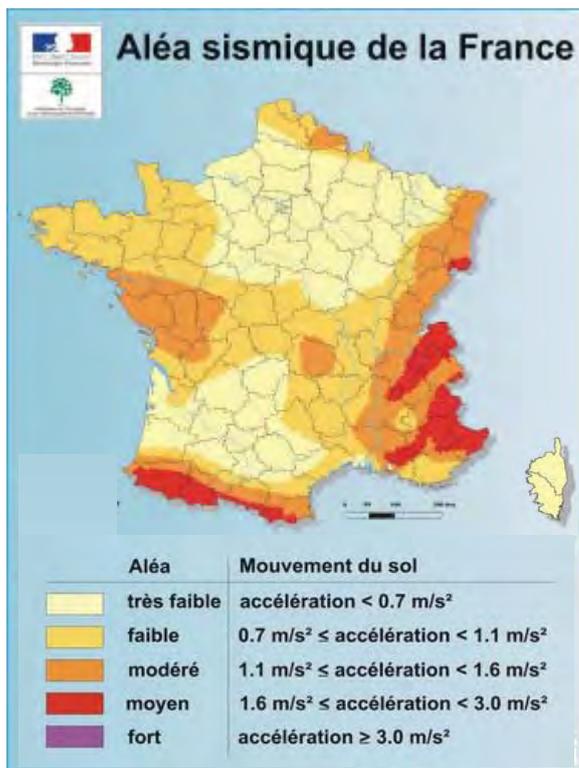
Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Monthion est classée en zone sismicité faible (Ib).

Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'Annecy le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy



Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{ère} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation. Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séismes des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Monthion.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



Toiture emportée par le vent à Ugine



Canicule

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations.



Elagage



Pluie - Inondations

Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par Météo France



Rentrez chez vous Fermez les ouvertures

Évitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens :
Attention aux chutes d'arbres !



Écoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique (Exemple)



Pas de vigilance particulière.



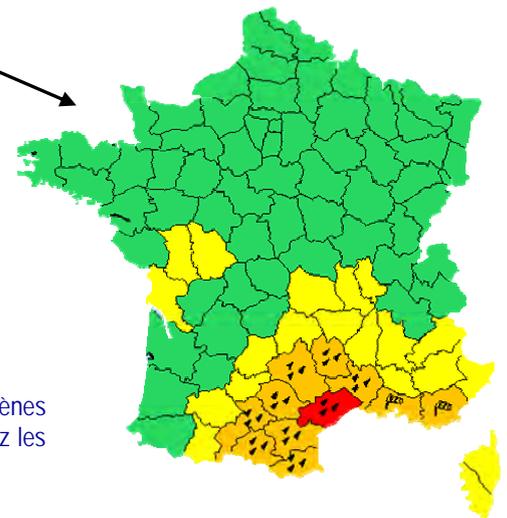
Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.



Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.



Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.



Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :

Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



La centrale nucléaire du Bugey



Au signal national d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités

Prévention :

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Les organismes de santé s'accordent à reconnaître que l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable en cas de rejet accidentel d'iode radioactif sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'évènement majeur.

Au niveau de la commune de Monthion et notamment pour les écoles, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.





Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune de Monthion. Néanmoins, certaines matières dangereuses comme le fioul ou le gaz peuvent traverser la commune par les routes secondaires pour l'approvisionnement des particuliers.



Au signal d'alerte, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.

Prévention et réglementation :

Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Les bons réflexes



Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Ne fumez pas Ni flamme, ni étincelle

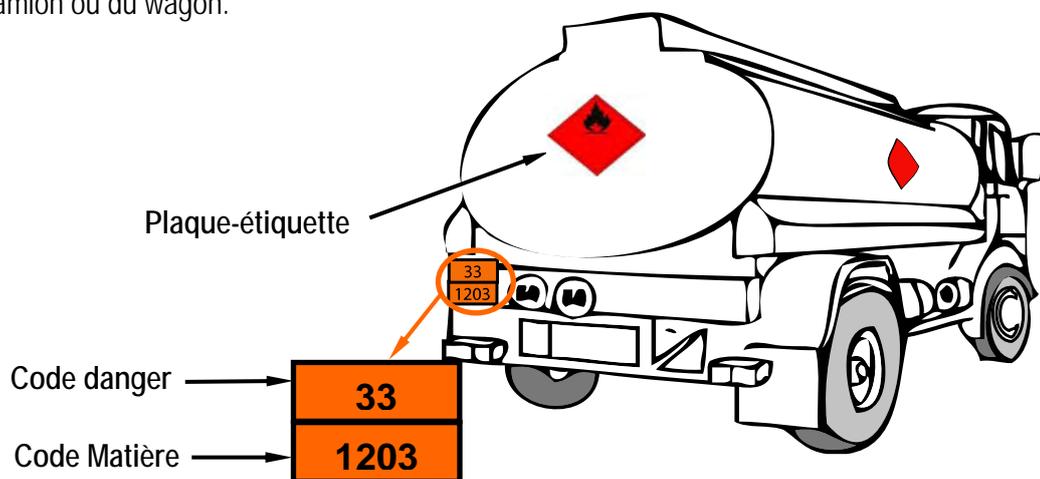
Pour éviter le risque d'explosion



Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



La rupture de barrage

La commune de Monthion est située à l'aval de trois grands barrages ; Tignes, la Girotte et Roselend. Le scénario envisagé dans les études de danger est la rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages rempli au maximum. Cette rupture, bien que très peu probable, provoquerait une onde de submersion qui pourrait toucher les habitations et entreprises implantées dans la plaine (*voir carte ci-dessous*).

Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant les services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Le barrage de Roselend

Source : PPI Grands Barrages
Conception : Arlysère-Olivier Cartier
BD Ortho 2006 - IGN :
Copie et reproduction interdites



Carte des risques liés aux barrages (scénario le plus pessimiste : barrage de Roselend)

 Périmètre inondé en cas de rupture de barrage

Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.

Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches
Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes pour les secours



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de l'évolution de la situation



N'allez pas chercher vos enfants à l'école
Leurs enseignants s'en occupent !

L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- **Sirène** du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !**
Vous pouvez écouter le **signal national d'alerte** au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)
- **Corne de brume** : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci sont équipées de ce type de sirène (Albertville par exemple).* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.
Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **gagnez les hauteurs rapidement !**
- **Ensemble Mobile d'Alerte (EMA)** fixé sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.
- **Radio et télévisions.** En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par **France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz**



Le syndicat intercommunal Arlysère et la commune de Monthion ont fait l'acquisition d'un système d'alerte de la population par téléphone.
Si votre numéro de téléphone n'est pas renseigné dans l'annuaire ou si vous voulez être alerté sur votre téléphone portable, faites vous connaître auprès de la mairie !

Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments *(traitement quotidien)*

Pour en savoir plus :

Mairie de Monthion : 04 79 31 30 46 – www.monthion.com

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio France Bleu
Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en
occupent !



Inondations
Crues torrentielles



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Mouvements
de terrain



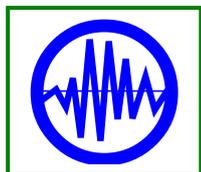
Eloignez vous
de la zone
dangereuse



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.



Séismes



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité



Evacuez les
locaux touchés.



Phénomènes
Météo



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



Rupture de
barrage



Gagnez les
hauteurs



Risques technologiques
Gazoduc - Nucléaire - TMD



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie d'Albertville : 04 79 32 00 17

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de Monthion : 04 79 31 30 46

Commune de Monthion

Chef Lieu - 73200 MONTHION

Tél : 04 79 31 30 46 - Fax : 04 79 31 29 93

Mail : mairie-monthion73@wanadoo.fr

Site internet : www.monthion.com

Horaires d'ouverture :

Lundi : 13h30 – 16h00

Jeudi 15h30 – 18h00

Monthion

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

» Syndicat d'études et prospectives » Ingénierie Conseil » au service des collectivités
» Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès – BP 20109 – 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr

